ESTIMATES

# Law Commission of Canada

2001-2002
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

## The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

**Part I – The Government Expenditure Plan** provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

**Part II – The Main Estimates** directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

**Part III – Departmental Expenditure Plans** which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2002-III-106

ISBN 0-660-61528-2

101-05640/

# Law Commission of Canada

## 2001 – 2002
## Estimates

## Report on Plans and Priorities

*Anne McLellan*
Minister of Justice

# Table of Contents


| | | |
|---|---|---|
| Section I: | Messages | 1 |
| | President's Message | 1 |
| | Management Representation | 4 |
| Section II: | Commission Overview | 5 |
| | 2.1 Mandate, Roles and Responsibilities | 5 |
| | 2.2 Program Objective | 6 |
| | 2.3 Planning Context | 7 |
| | 2.4 Commission Planned Spending | 8 |
| Section III: | Commission Plans, Results, Activities and Resources | 9 |
| | 3.1 Business Line Details | 9 |
| | 3.2 Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources | 9 |
| Section IV: | Financial Information | 15 |
| Section V: | Other Information | 17 |
| | Statute Administered by the Law Commission of Canada | 17 |
| | Contacts for Further Information | 17 |

# Section I: Messages

## President's Message

I am pleased to present the fourth Law Commission of Canada Report on Plans and Priorities. The Law Commission's mission is to "to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just." This commitment arising from the Commission's legislative mandate is at the core of the strategic objectives it pursues, by engaging in a research agenda that is responsive to the concerns of all Canadians while exploring new concepts.

### Responsive to the Concerns of all Canadians

The Commission is determined to consult and engage all Canadians in its law reform program. Developing a legal system that is fair for all and responsive to the needs of all Canadians is what the Law Commission's work is all about. However, our laws will not change if Canadians do not want change. Indeed, it is the people of our country who instil law reform by the way they use our laws and by expressing their priorities to governments and other institutions. It is in this context that law reform must engage all Canadians.

The Law Commission regularly participates in conferences across Canada, not only to present its own research findings but also to get a better handle on the needs of the Canadian public in terms of law reform. The efforts we put into publicizing our research are quite important, since this encourages closer links between the public and researchers and, ultimately, more informed debate on law reform issues. Dissemination of our research and the development of closer links between the public and our researchers are achieved through different ways:

- hosting Webcasts, that is interactive forums on the Internet;
- producing videos;
- organizing public events in partnership with co-sponsors;
- presenting and circulating research papers, not only to scientific audiences but also to various audiences composed of people who work on such issues, decision-makers and the public at large;
- maintaining an easily accessible Web page, stimulating further constructive debate.

This interaction between the public and our researchers and between decision-makers and our researchers has proven very productive. This, in turn, allows the Commission to pursue a unique and innovative research agenda.

### Exploring New Ideas

The Law Commission's mission clearly states the need to "work toward the development of new concepts of law and new approaches to law." The Commission has thus

endeavoured since its inception, as it will continue during the upcoming year, to stimulate innovative research.

To this end, the Commission has undertaken to examine the underlying causes of our current legal system's shortcomings by taking a multidisciplinary approach. By examining from different angles how injustices can occur, we will reach a better understanding of how we can promote genuine law reform. The Commission has also used a wide array of legal and non-legal expertise and experience. It has also undertaken empirical research to assess the workings of the law in a societal context and to determine if past efforts aimed at reforming the law have been successful in reaching their goals.

The Commission has also put its energy in establishing networks of researchers, social workers and community-based organizations. These networks play a key role in a dynamic approach to law reform. They allow ongoing scrutiny of current legal concepts and help to ward off complacency. Such networks also help the Commission stay abreast of the real-life implications of the law in the lives of Canadians. The Commission can thereby continually check to what extent ongoing legal concepts remain current and useful, and whether they serve to eliminate injustice or continue to perpetuate it.

For example, and as will be more fully explained in the following pages, the Commission has developed its research plan around four themes based on the notion of relationships – personal relationships, social relationships, economic relationships and governance relationships – instead of using legal categories such as criminal law and administrative law. This innovative approach, which avoids defining social problems according to the current response afforded by the law has become a trademark of the Commission's work. By looking at the law through relationships formed between individuals, the Commission has been able to raise different questions concerning our law: for example, how can we prevent exploitation of an individual by another within a given personal relationship, instead of only trying to find out if the *Criminal Code* adequately protects the security and integrity of individuals.

Therefore, the Commission has been able to develop through its research framework, different sets of questions that seem to respond adequately to the needs of Canadians.

The Commission is thinking of undertaking a project combining the four themes under its relationships research program – personal relationships, social relationships, economic relationships and governance relationships – each theme bringing useful input to the project. "What is a crime?" is a question that compels us to consider why certain behaviours are qualified as criminal and what are the impacts of such qualification on personal, social, economic and governance relationships, to help us explore alternatives that may be available to governments to regulate undesirable behaviours.

Finally, the Commission continues its work on the issue of institutional child abuse. This issue was referred to the Commission by way of a reference from the federal Minister of Justice and the Commission filed its report to Parliament in March 2000. A follow-up to this report, which has been widely distributed with an accompanying video, is nearly

completed. It measures progress on this issue and the impediments that continue to exist, especially as it pertains to compensation regarding Aboriginal individuals who were interned in boarding schools. The Commission has sponsored more research on this matter to further informed public debate on these issues.

The Commission has undertaken a far-reaching research program, but such a program is necessary if Canadian law is to evolve. If we do not continue to reflect on the law and how it affects human interaction, we risk perpetuating injustice or even creating new injustices. Canadians care about law reform: indeed, their legal system is clearly a part of their national identity.

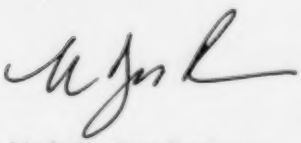

Nathalie Des Rosiers
President

## Management Representation

***Report on Plans and Priorities 2001–2002***

I submit, for tabling in Parliament, the 2001–2002 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Law Commission of Canada.

To the best of my knowledge the information:

- Accurately portrays the Commission's mandate, priorities, strategies and planned results of the organisation.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: _____

Date: Feb 26 2001

# Section II: Commission Overview

## 2.1 Mandate, Roles and Responsibilities

The mandate of the Law Commission of Canada is derived from the *Law Commission of Canada Act,* which came into force in late April 1997. The legal mandate of the Commission is "to study and keep under systematic review, in a manner that reflects the concepts and institutions of the common law and civil law systems, the law of Canada and its effects."

### Organization Chart

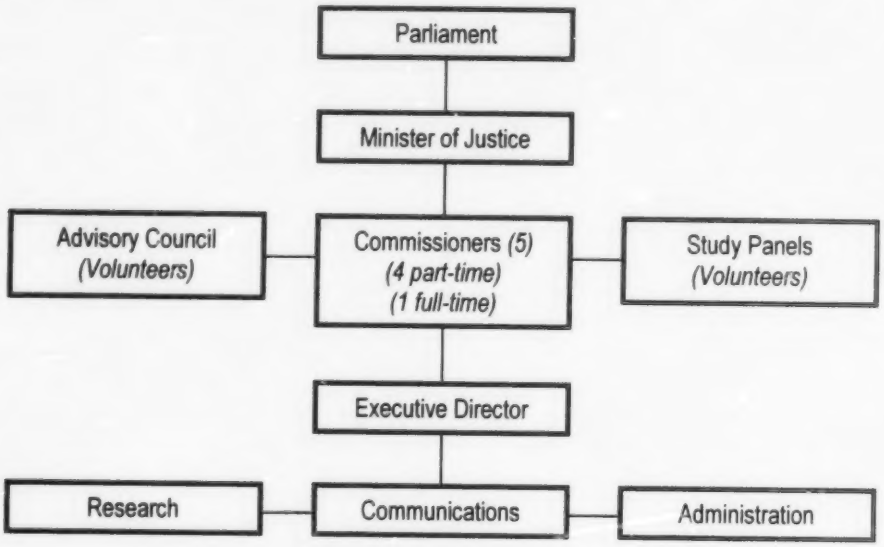


The Law Commission is a departmental corporation, accountable to Parliament through the Minister of Justice. The Governor in Council appoints the President and four part-time Commissioners on the recommendation of the Minister for terms not exceeding five years. The Commission is supported by a small Secretariat headed by an Executive Director.

The Commission has appointed a voluntary Advisory Council of 23 individuals and experts. They reflect Canada's socio-economic and cultural diversity, and represent a broad range of disciplines. The Council provides input and advice on strategic direction, the Commission's long-term research program, performance review and other relevant matters.

Study panels are appointed as needed to provide advice on specific research projects. Each panel, headed by a Commissioner, comprises volunteer experts from multiple

disciplines and members of affected communities. To support the study panels, research contracts are given to recognized experts in the private sector and academia.

## 2.2 Programme Objective

The objective of the Commission is to provide independent advice on improving, modernizing and reforming Canadian laws, legal institutions and procedures to ensure that they are aligned with the changing needs of Canadian individuals and society.

### Strategic Objectives

The Commission is directed under Section 3 of the Act to focus on four research orientations:

- ***New Concepts of Law:*** The Commission is to work toward the development of new concepts of law and new approaches to law.

- ***Efficiency and Accessibility:*** The Commission is to consider measures to make the legal system more efficient, economical and accessible.

- ***Stimulating Critical Debate:*** The Commission is charged with stimulating critical debate about law and how it operates in Canadian society. It is encouraged to forge productive networks with academic and other communities to ensure cooperation and coordination in law reform initiatives.

- ***Eliminating Obsolescence and Anomalies:*** The Commission is to work toward the elimination of obsolescence and anomalies in the current law.

In support of its legal mandate outlined above, the Law Commission has articulated its mission as follows:

**The Mission of the Law Commission of Canada is to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.**

### Guiding Principles

The following principles govern the manner in which the Law Commission of Canada pursues its mission:

- ***Inclusiveness:*** The policies, procedures and practices of the Commission are open and inclusive. This involves canvassing a wide range of people affected by and concerned with law and justice, and giving a voice to those not ordinarily heard. The Commission is committed to making its work responsive and accessible to Canadians.

- ***Multidisciplinary Approach:*** The Commission understands the law as part of the broader social and economic environment. A multidisciplinary perspective informs its search for the underlying causes of inadequacies in the legal system. To evaluate the law in its societal context, the Commission will draw on diverse sources of legal and non-legal experience and expertise.

- ***Innovative Practices:*** The Commission employs innovative research and management practices, and uses new technologies, where appropriate, for information gathering, evaluation, consultation and communication. It endeavours to be efficient in all aspects of its operations.

- ***Partnerships and Networks:*** The Commission builds partnerships with organisations from the public and private sectors and with governments. It works closely with academic and other communities, as well as with centres of research. To avoid duplication of effort and to benefit from existing knowledge and capacity in addressing areas of common concern, it will forge dynamic and creative networks of persons and groups interested in improving the law.

## 2.3 Planning Context

Canadians want their law to embody justice, and their legal system to support this ideal. They expect legal institutions to be accessible and accountable. They want the law to respect and promote the values of their democratic political tradition. At the same time, they desire law that is responsive to the emerging needs of society.

The pace and depth of social change challenge the adequacy of contemporary law and legal institutions. The law is often outdated in its assumptions, its policies and its prescriptions. Some legal institutions, as well as some legal procedures and practices, have become obsolete or ineffective. Governments require independent, strategic and timely advice on legal policy to assist them in recognizing these deficiencies and finding appropriate remedies.

The economic context in which the law operates is also rapidly changing. Technological innovations have led to significant changes in the workplace, the creation of new forms of property and wealth, new forms of doing business and the emergence of a knowledge-based economy. The globalization of trade and developments in international commerce has affected many of Canada's basic economic and social arrangements.

Expectations for law reform are broad, varied and sometimes contradictory. A key challenge for the Commission is therefore to identify those areas where its contribution

can be both timely and instrumental in bringing about changes in the way the law is perceived, conceived and administered.

Given its limited resources, the Commission must also be acutely aware of what others in governments, universities and the private sector are doing in terms of research and policy development with regard to issues of law and society. Besides avoiding wasteful duplication, this allows the Commission to build on the efforts of other organisations and establish productive partnerships in pursuit of its goals.

## 2.4 Commission Planned Spending

| (thousands of dollars) | Forecast Spending 2000–2001* | **Planned Spending 2001–2002** | Planned Spending 2002–2003 | Planned Spending 2003–2004 |
|---|---|---|---|---|
| Budgetary Main Estimates (gross) | 3,007.0 | **3,018.0** | 3,018.0 | 3,018.0 |
| Non-Budgetary Main Estimates(gross) | – | – | – | – |
| Less: Respendable revenue | – | – | – | – |
| **Total Main Estimates** | 3,007.0 | **3,018.0** | 3,018.0 | 3,018.0 |
| Adjustments ** | 155.0 | – | – | – |
| **Net Planned Spending** | 3,162.0 | **3,018.0** | 3,018.0 | 3,018.0 |
| Less: Non-respendable Revenue | – | – | – | – |
| Plus: Cost of services received without charges | 107.7 | **122.6** | 122.6 | 122.6 |
| **Net Cost of Program** | 3,269.7 | **3,140.6** | 3,140.6 | 3,140.6 |
| **Full Time Equivalents** | 9 | **11** | 11 | 11 |

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.
** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Annual Reference Level Update (ARLU) exercise and to include Budget initiatives.

# Section III: Commission Plans, Results, Activities and Resources

## 3.1 Business Line Details

### A. Business Line Objective

The business line objective is the same as the program objective stated above.

### B. Business Line Description

The Law Commission of Canada fulfils its mandate through the promotion of relevant research that directly engages Canadians in the renewal of the law. The Commission develops and conducts research programs to further the understanding of the role law can and should play in Canadian society.

The Commission uses a variety of formats to consult within the legal community and with Canadians at large. Aside from the publication and distribution of reports, the Commission takes advantage of other media and fora, including electronic dissemination of studies, the sponsorship of conferences and seminars, press conferences, and town hall meetings.

The results of the Commission's research and consultations are summarized in public papers announcing its findings and proposals. On occasion, these may be formulated into recommendations to Parliament.

## 3.2 Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

### A. Key Results Commitments

| To provide Canadians with: | As demonstrated by: |
|---|---|
| Advice to improve the justice of the law | • Relevant and timely **research** on issues of law and justice.<br>• An open **forum** about law and how it operates in Canadian society.<br>• Quality **recommendations** on improvement, modernization and reform of the law. |

## B. Planned Results and Activities

The Commission has adopted a strategic agenda for its research program over its first three to five years. The framework for the Commission's research over the planning period comprises four broad themes: personal relationships, governance relationships, economic relationships and social relationships.

This thematic orientation around various types of relationships highlights the Commission's commitment to seeking new concepts of law and new approaches to law reform. It immediately suggests multidisciplinarity, since relationships are not a traditional legal category. It also underlines the importance that the Commission attaches to designing and pursuing its research in a manner that is understandable and accessible to Canadians.

In addition, framing its agenda in this way underscores the primacy of relationships and the role of law in structuring and shaping human interaction in modern society. The relationships themselves, and not specific rules of law, are the point of departure for the inquiry. The chosen relationships will be examined not as passive reflections of legal concepts, but as dynamic social forces.

Within each of these four themes, the Commission has generated framework documents reflecting the key ideas and programs of research it wishes to pursue. A number of specific research projects have been launched under each theme. Later the Commission will commission studies to synthesize the lessons learned from specific projects, to show how these projects connect with each other and to illustrate how they inform the more general research themes that the Commission has selected.

The Commission will continue to produce a wide variety of research documents. These include, for example, background papers tracing out the nature and scope of an issue, discussion documents presenting the Commission's findings and tentative options for consultations and comment, and reports setting out the Commission's views on topics under consideration.

*Personal Relationships*

Canadian law now rests on assumptions about how people organize their private lives and how they relate to their partners, parents, children and others with whom they share a close relationship. These assumptions are frequently out of touch with the facts. As a result, some legal policies derived from them are obsolete and counter-productive.

The Commission has launched a number of studies that look closely at different relationships of dependence and independence. The objective is to understand how the law imagines and constructs these relationships and how it may, in consequence, palliate or exacerbate power imbalances that can lead to abuse and exploitation.

In the first quarter of 2001–2002, the Commission will finalize the research projects it has undertaken on close personal adult relationships and prepare a report for presentation to Parliament.

Three research papers on how age is used as a marker in various contexts will be completed in the second quarter. These papers deal with how age limits affect various aspects of our lives such as mandatory retirement, drivers' licences and pension plans. A discussion paper on the results of this research will be drafted in the final quarter of the year.

*Social Relationships*

The boundaries that define group identity are shifting as individuals seek to refashion existing social relationships or develop new social relationships with one another. There is a growing perception that group identity has become more heterogeneous, diffuse and complex over the past two decades. Increasingly, Canadians are identifying themselves as members of multiple, overlapping and sometimes contradictory groups. This reflects the shifting social, political and cultural boundaries that we use to determine group membership.

Communities are not merely the sites where official policies and programs are only implemented. More and more, communities are being called upon to develop and administer policies themselves. The Commission has embarked on a major research project that will explore the relationship between law and communities. This project will examine how law supports vibrant communities, helps to rebuild fragile ones, and inspires people to build communities founded on principles of justice. During the second quarter of 2001–2002, the Law Commission will publish four research papers on conceptual issues in community social relationships.

Three research papers on the subject of order and security in communities will be published in the third quarter of the year. The first of these papers will be an examination of the needs of different types of communities for order and security and how the evolving relationship between private security and public police responds to these needs. A discussion paper on the results of this research will be published in the final quarter of the year. Two papers on community participation in the judicial process, to be completed in the third quarter of the year, will focus on the role that juries can play in the application of the concept of restorative justice.

The Commission is also providing support to the Aboriginal Women's Action Network for research on attitudes toward restorative justice and the effects of restorative justice in Aboriginal communities. A research paper will be completed in the first quarter of 2001–2002.

A new research initiative, the Virtual Scholar in Residence, was launched in the last half of fiscal year 2000–2001. A national competitive process will result in the selection of the researcher, who will be in "virtual residence" via the Internet from July to December.

It is hoped that a discussion paper on social relationships will be produced during this time. This initiative is being carried out in partnership with the Social Sciences and Humanities Research Council (SSHRC).

Another activity in the Commission's ongoing partnership with SSHRC was the Commission's participation in the SSHRC 2000 competition. A roundtable will be held in May 2001, where five papers will be presented on the use of restorative justice in areas other than criminal justice, such as environmental law, corporate law, labour relations, consumer bankruptcy and family law.

Another important partnership activity in which the Commission has been involved for the past two years is the legal dimensions research initiative. The other partners in this initiative are the Canadian Association of Law Teachers, the Canadian Law and Society Association (CLSA) and the Canadian Council of Law Deans. Up to six papers will be presented in draft form at the CLSA conference in May, with final papers due in August 2001. The theme for this year's initiative is "Social Relationships: Refocusing the Public/Private Divide."

*Economic Relationships*

Many of today's most important relationships can be cast as economic relationships, involving the recognition, allocation and distribution of resources. The general intent of the Commission is to explore how best to structure law to enhance economic strength while protecting fundamental social values.

Various changes in patterns of trade, consumption, education and work pose policy challenges because of the dislocation of employment, families and communities that they cause. The Commission believes that understanding market activities as relational will help establish how law should best respond to the human and social disruptions caused by economic transitions.

The Commission, in partnership with the Canadian Policy Research Networks, will hold a roundtable on workplace relationships in the third quarter of 2001–2002. It is expected that several draft research papers will result from this roundtable.

Another important aspect of economic relationships is the law regarding security interests in federally regulated industries. The Commission is focusing on the intellectual property regime and will develop an issues paper in the first quarter of 2001–2002 on how uncertainty in the legal regime regarding security interests affects investment. This will be followed in the second quarter by a roundtable or conference. This initiative is conducted in the context of the commercial law strategy of the Uniform Law Conference of Canada.

*Governance Relationships*

The aim of the governance relationships theme is to examine ways to enhance the capacity of citizens to participate meaningfully in the processes of public institutions. Canadians are disengaging from these institutions and are more sceptical about their responsiveness. In its investigation of what kinds and forms of law best meet the notion of citizenship and citizen capacity that underlies a liberal-democratic state, the Commission is studying decision-making and institutions, both public and private, and exploring processes for effective governance in a framework of openness and accountability.

The theme of the LCC-SSHRC 2001 competition, "Governance for the World," explores how Canadians' sense of identity has become more global and whether our governance mechanisms can respond to such aspirations. Successful applicants will be selected in the first quarter of the fiscal year and research papers will be due in the next year.

In the second quarter of 2001–2002, the Commission will publish a series of research papers on new approaches to legislation.

In partnership with the Association of Iroquois and Allied Indians, the Commission will hold a conference in the first quarter of the year on the topic of fiduciary relationships. Papers resulting from this conference will be completed and published in the third quarter.

An issues paper on the reform of democratic institutions will be prepared by the second quarter of 2001–2002 and a roundtable to discuss these issues will take place in the last quarter.

*Other Activities*

In addition to the four principal thematic areas that form the Commission's strategic agenda, work has begun on a question that relates to all four areas, bringing together and building on insights from all four.

This question is a fundamental one: "What is a crime?" The objective is to identify why certain behaviour is conceptualized as a crime and the impact of such a conceptualization on personal, social, economic and governance relationships, with a view to exploring the range of governmental alternatives in regulating undesirable conduct. The Commission intends to take an issues-oriented approach to this question initially and will hold a roundtable on this subject in the first third quarter of the fiscal year.

In March 2000, the Commission submitted its report on institutional child abuse in Canadian institutions, in response to a ministerial reference. Follow-up work on this report will continue in 2001–2002. One project is examining the economic costs of institutional child abuse and a final report on this project is due in the second quarter. Another project involves the preparation of a training framework for interveners dealing

with the consequences of child abuse and final papers resulting from this project are due in the second quarter. Another project dealing with the dissemination and implementation of the report's findings will develop a resource guide to assist communities in the process of redress and healing. The results of this project are expected in the first quarter of the year. Finally, an event is being planned in April of 2001 to commemorate the first anniversary of the tabling of the report.

As part of its mission of engaging Canadians in the renewal of the law, the Commission will take part in or initiate a number of activities during 2001–2002:

- The President of the Commission will be a speaker at a number of conferences in Canada, the United States and Europe during the year.
- A series of events will be held on the subject of restorative justice.
- The Commission will continue to build networks by bringing together researchers from various disciplines
- The Commission's Web site will continue to be used as an important means to disseminate information on its activities and as a tool for consultation on critical issues.

**Table 4.1: Net Cost of Program for 2001–2002**

| (thousands of dollars) | Total |
|---|---|
| **Net Planned Spending** | **3,018.0** |
| *Plus : Costs of services received without charges:* | |
| Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC) | **65.6** |
| Contributions covering employees' share of employees' insurance premium and expenditures paid by TBS | **57.0** |
| | **122.6** |
| **2001–2002 Net Cost of Program** | **3,140.6** |

## Section V: Other Information

### Statute Administered by the Law Commission of Canada

*Law Commission of Canada Act* (S.C., 1996, c. 9)

### Contacts for Further Information

Law Commission of Canada
11th Floor, Trebla Building
473 Albert Street
Ottawa, ON
K1A 0H8

Telephone: (613) 946-8980
Fax: (613) 946-8988
e-mail: info@lcc.gc.ca
Web site: www.lcc.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

# Commission du droit du Canada

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2002-III-106

ISBN 0-660-61528-2

# Commission du droit du Canada

## Budget des dépenses
## 2001-2002

## Rapport sur les plans et les priorités

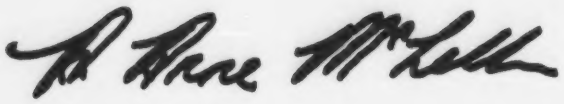

*Anne McLellan*
Ministre de la Justice

# Table des matières


Section I : Messages ..... 1
Message de la présidente ..... 1
Déclaration de la direction ..... 4

Section II : Vue d'ensemble de la Commission ..... 5
2.1 Mandat, rôles et responsabilités ..... 5
2.2 Objectif de la Commission ..... 6
2.3 Contexte de la planification budgétaire ..... 7
2.4 Dépenses prévues de la Commission ..... 8

Section III : Plans, résultats, activités et ressources ..... 9
3.1 Renseignements détaillés sur le secteur d'activité ..... 9
3.2 Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes ..... 9

Section IV : Renseignements financiers ..... 15

Section V : Autres renseignements ..... 17
Loi administrée par la Commission du droit du Canada ..... 17
Adresse ..... 17

# Section I : Messages

## Message de la présidente

Il me fait plaisir de présenter le quatrième Rapport sur les plans et les priorités de la Commission du droit du Canada. La mission de la Commission est d'« …engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin de s'assurer qu'il soit pertinent, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes ». C'est cet engagement issu du mandat législatif qui anime les objectifs stratégiques de la Commission, c'est-à-dire un programme de recherche qui tienne compte des préoccupations des Canadiens et des Canadiennes et qui permette l'exploration de nouvelles idées.

### Tenir compte des préoccupations des Canadiens et des Canadiennes

La Commission est déterminée à consulter et à engager les Canadiens et les Canadiennes dans son programme de réforme du droit. Le développement d'un système juridique équitable pour tous qui réponde bien aux besoins de l'ensemble de la population est ce qui anime les travaux de la Commission. Toutefois, le droit ne changera pas si les Canadiens et les Canadiennes ne le veulent pas. C'est la population qui réforme le droit par la façon dont elle s'en sert et dont elle exprime ses priorités aux gouvernements et aux autres institutions. C'est dans ce contexte que la réforme du droit doit engager les Canadiens et les Canadiennes.

La Commission participe régulièrement à des conférences partout au Canada non seulement pour présenter les résultats de ses recherches, mais aussi pour mieux comprendre les besoins des Canadiens et des Canadiennes en termes de réforme. L'effort de diffusion des recherches est important puisqu'il permet un rapprochement des chercheurs et du public et, au bout du compte, un débat mieux informé sur les enjeux de la réforme du droit. La diffusion des recherches et le rapprochement entre chercheurs et grand public se sont faits de plusieurs façons :

- l'organisation de webdiffusions, c'est-à-dire de forums interactifs sur le Web;
- la production de vidéos;
- l'organisation d'événements publics en collaboration avec d'autres partenaires;
- la présentation et la diffusion de rapports de recherche non seulement à des auditoires scientifiques, mais aussi à des auditoires composés d'intervenants, de décideurs et du grand public;
- la mise à jour régulière d'une page Web facile d'accès qui stimule le débat critique.

Cette interaction des chercheurs et du grand public et des chercheurs et des décideurs s'est avérée des plus productives. Elle permet à la Commission de poursuivre un plan de recherche unique et innovateur.

**Explorer de nouvelles idées**

Le mandat législatif de la Commission est clair quant à la nécessité d'« élaborer de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques ». Au cours du prochain exercice, la démarche de la Commission visera donc encore à stimuler l'innovation dans la recherche.

À cet égard, la Commission a cherché à examiner les causes profondes des carences du système juridique à partir d'une perspective pluridisciplinaire. Le fait d'examiner sous divers angles de quelle façon se produisent les injustices permet de mieux comprendre comment on peut promouvoir une véritable réforme du droit. La Commission a aussi fait appel à diverses sources d'expérience et d'expertise non juridiques. Elle a également entrepris des recherches empiriques pour évaluer l'impact du droit dans son contexte sociétal et déterminer si les efforts déployés antérieurement pour réformer le droit ont atteint les objectifs visés.

La Commission a aussi investi dans l'établissement de réseaux de chercheurs, d'intervenants et d'organismes communautaires. Ces réseaux jouent un rôle de premier plan dans la réforme dynamique du droit. Ils permettent un questionnement continu des concepts juridiques actuels et empêchent de devenir complaisants. Ces réseaux permettent aussi à la Commission de rester en contact avec la réalité du droit telle que vécue par les Canadiens et les Canadiennes. Elle peut ainsi constamment vérifier si les concepts juridiques actuels sont pertinents et utiles et s'ils servent à éliminer les injustices ou, au contraire, s'ils continuent à les perpétuer.

Par exemple, et ainsi qu'il sera expliqué davantage dans les pages qui suivent, la Commission poursuit son plan de recherche autour de quatre thèmes axés sur l'idée de rapports – les rapports personnels, les rapports sociaux, les rapports économiques et les rapports de gouvernance – au lieu d'utiliser des catégories juridiques telles que le droit pénal et le droit administratif. Cette approche innovatrice, qui évite de prédéfinir les problèmes sociaux par la réponse que le droit leur accorde présentement, est devenue la marque de commerce de la Commission. En examinant le droit à partir des rapports entre les individus, la Commission a été en mesure de soulever des questions différentes sur le droit – par exemple, comment prévenir l'exploitation d'une personne par une autre dans les rapports personnels au lieu de chercher seulement à savoir si le *Code criminel* protège adéquatement la sécurité et l'intégrité de la personne.

Ainsi, dans le cadre de ses recherches, la Commission a envisagé différentes séries de questions selon des perspectives qui semblent bien répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

La Commission envisage d'entreprendre un projet regroupant les quatre thèmes de son plan de recherches – les rapports personnels, les rapports sociaux, les rapports économiques et les rapports de gouvernance – et pour lequel l'apport de chaque thème sera utile. « Qu'est-ce qu'un crime ? » est une question qui nous incite à réfléchir sur les raisons pour lesquelles certains comportements sont qualifiés de crimes et sur les impacts

d'une telle qualification sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance en vue d'explorer l'éventail de solutions de rechange qui s'offrent aux gouvernements pour réglementer les comportements indésirables.

Enfin, la Commission poursuit son travail sur la question des sévices subis par les enfants placés en établissements. Cette question, qui avait été soumise à la Commission dans le cadre d'un renvoi par la ministre de la Justice, a fait l'objet d'un rapport de la Commission au Parlement en mars 2000. Le suivi de ce rapport, qui a été diffusé à grande échelle avec la vidéo qui l'accompagne, sera bientôt complété. Il mesurera les progrès réalisés sur la question et les blocages qui continuent d'exister, particulièrement dans le cadre de la compensation des Autochtones internés dans des pensionnats. La Commission a commandité d'autres recherches visant à mieux éclairer le débat public sur ces questions.

La Commission a entrepris un programme de recherche ambitieux, mais nécessaire à l'évolution du droit canadien. Si on ne continue pas de réfléchir sur le droit et son influence sur l'interaction humaine, on risque de perpétuer des injustices, voire d'en créer de nouvelles. L'initiative de réforme du droit importe aux Canadiens et aux Canadiennes : leur système juridique fait certainement partie de leur identité nationale.

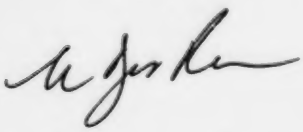

Nathalie Des Rosiers
Présidente

## Déclaration de la direction

***Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002***

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002 de la Commission du droit du Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies de l'organisation et les résultats escomptés par celle-ci;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités;*
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : le 26 février 2001

# Section II : Vue d'ensemble de la Commission

## 2.1 Mandat, rôles et responsabilités

Le mandat de la Commission du droit du Canada est tiré de la *Loi sur la Commission du droit du Canada*, qui est entrée en vigueur à la fin d'avril 1997. Le mandat établi par la loi de la Commission est d'« étudier et revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada – le droit civil et la common law ».

**Organigramme**

La Commission du droit du Canada est une agence ministérielle indépendante, responsable devant le Parlement par l'intermédiaire de la ministre de la Justice. Le président et quatre commissaires à temps partiel sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation de la ministre de la Justice, pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif.

La Commission a mis sur pied un conseil consultatif bénévole composé de 21 particuliers et spécialistes représentant la diversité socio-économique et culturelle du Canada ainsi qu'une vaste gamme de disciplines. Le conseil fournit des avis et des conseils quant aux orientations stratégiques et au programme de recherches à long terme de la Commission, à l'examen du rendement et à d'autres questions pertinentes.

Des comités d'étude sont formés, au besoin, pour donner des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité, dirigé par un commissaire, est composé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités touchées. La majeure partie de la recherche effectuée à l'appui des comités d'étude sera confiée à contrat à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

## 2.2 Objectif de la Commission

L'objectif de la Commission est de donner des conseils de façon independante sur l'amélioration, la modernisation et la réforme du droit canadien, de ses institutions et de ses procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants des Canadiens et de la société canadienne.

### Objectifs stratégiques

Aux termes de l'article 3 de sa loi constituante, la Commission doit articuler ses recherches autour des objectifs suivants :

- ***Nouveaux concepts juridiques*** : la Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques;
- ***Efficacité et accessibilité*** : la Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible;
- ***Stimulation d'un débat critique*** : la Commission doit encourager la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. Elle est encouragée à établir des réseaux avec les milieux universitaires et les autres collectivités, de façon à assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit;
- ***Éliminer les règles désuètes et les anomalies du droit*** : la Commission est chargée de travailler à la suppression des règles de droit tombées en désuétude et des anomalies du droit.

À l'appui de son mandat établi par la loi et énoncé dans les parties précédentes, la Commission du droit du Canada a formulé sa mission comme suit :

> **La Commission du droit du Canada a pour mission d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.**

### Principes directeurs

Dans l'exécution de sa mission, la Commission du droit du Canada s'appuie sur les principes suivants :

- ***Ouverture:*** Les politiques et procédures de la Commission sont ouvertes et accueillantes. Cela signifie qu'elles tiennent compte de tout l'éventail des personnes qui sont visées par le droit et la justice et qui s'en préoccupent, et qu'elles permettent à des personnes qui ne se font pas entendre habituellement de s'exprimer publiquement. La Commission s'engage à ce que ses travaux soient adaptés et accessibles à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes.

- ***Approche multidisciplinaire:*** La Commission perçoit le droit comme un élément du contexte socio-économique dans son ensemble. Elle tentera, en adoptant une perspective multidisciplinaire, de cerner les facteurs qui sous-tendent les lacunes du système juridique. Pour évaluer le droit dans son contexte social, la Commission s'appuie sur différentes sources d'expérience juridique et non juridique, et effectue des recherches empiriques.

- ***Pratiques novatrices:*** La Commission utilise des techniques de recherche et de gestion novatrices, et elle se sert de la nouvelle technologie, le cas échéant, pour la collecte d'information, l'évaluation, la consultation et la communication. Elle entend être efficace dans tous les aspects de son fonctionnement.

- ***Collaboration:*** La Commission établit des partenariats avec des organismes des secteurs public et privé et avec les gouvernements. Elle collabore étroitement avec les universités ainsi qu'avec les centres de recherche. Pour éviter les doubles emplois et bénéficier des connaissances actuelles et de la capacité des autres à aborder des questions d'intérêt commun, elle établira des réseaux dynamiques et créatifs de personnes et de groupes soucieux d'améliorer le droit.

## 2.3 Contexte de la planification budgétaire

Les Canadiens et les Canadiennes veulent que leur droit incarne la justice et que leur système juridique soutienne cet idéal. Ils s'attendent à ce que les institutions juridiques soient transparentes et responsables. Ils veulent que le droit respecte et favorise les valeurs fondamentales de leur tradition politique démocratique. En même temps, ils veulent que le droit tienne compte des nouveaux besoins de la société.

Le rythme et la profondeur des changements sociaux mettent en question la pertinence du droit et des institutions juridiques contemporaines. Le droit est souvent désuet pour ce qui est de ses postulats, ses politiques et ses prescriptions. Certaines institutions juridiques ainsi que certaines procédures et pratiques judiciaires sont devenues désuètes ou inefficaces. Les gouvernements ont besoin de conseils indépendants, stratégiques et opportuns sur les politiques juridiques pour pouvoir reconnaître plus facilement ces lacunes et trouver des solutions appropriées.

Le contexte économique dans lequel s'inscrit notre droit est aussi en constante évolution. L'innovation technologique a suscité la transformation du milieu de travail, la création de nouvelles formes de propriété et de richesse, des nouvelles pratiques commerciales et l'émergence d'une économie fondée sur le savoir. La mondialisation du commerce et l'émergence de nouveaux mécanismes au sein du commerce international ont eu une incidence marquée sur l'assise économique et sociale au Canada.

Les attentes en matière de réforme du droit sont à la fois élevées, variées et parfois contradictoires. L'un des principaux défis de la Commission est donc de cerner les domaines où ses interventions seront à la fois pertinentes et opportunes afin de favoriser

l'évolution tant sur le plan de la perception, de la conception que de l'administration du droit.

En raison des ressources limitées dont elle dispose, la Commission se fait un devoir de prendre connaissance des initiatives des gouvernements, des universités et du secteur privé sur le plan de la recherche et de l'élaboration des politiques visant divers enjeux liés au droit et à la société en général. En plus d'éviter le gaspillage des ressources en évitant de faire double emploi, la Commission peut ainsi s'inspirer des efforts consentis par d'autres organismes et établir avec ceux-ci des partenariats fructueux dans la poursuite de ses objectifs.

## 2.4 Dépenses prévues de la Commission

| (en milliers de dollars) | Prévisions de dépenses 2000-2001* | **Dépenses prévues 2001-2002** | Dépenses prévues 2002-2003 | Dépenses prévues 2003-2004 |
|---|---|---|---|---|
| Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut) | 3 007,0 | **3 018,0** | 3 018,0 | 3 018,0 |
| Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut) | – | – | – | – |
| Moins : Recettes disponibles | – | – | – | – |
| **Total du Budget principal des dépenses** | 3 007,0 | **3 018,0** | 3 018,0 | 3 018,0 |
| Rajustements** | 155,0 | – | – | – |
| **Dépenses prévues nettes** | 3 162,0 | **3 018,0** | 3 018,0 | 3 018,0 |
| Moins : Recettes non disponibles | – | – | – | – |
| Plus : Coûts des services reçus sans frais | 107,7 | **122,6** | 122,6 | 122,6 |
| **Coût net du programme** | 3 269,7 | **3 140,6** | 3 140,6 | 3 140,6 |
| **Équivalents temps plein** | 9 | **11** | 11 | 11 |

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence et des initiatives du Budget.

# Section III : Plans, résultats, activités et ressources

## 3.1 Renseignements détaillés sur le secteur d'activité

### A. Objectif du secteur d'activité

L'objectif du secteur d'activité est le même que l'objectif du programme énoncé ci-avant.

### B. Description du secteur d'activité

La Commission du droit du Canada réalise son mandat en favorisant des recherches pertinentes qui incitent directement les Canadiens à renouveler le droit. La Commission élabore et met en œuvre des programmes de recherche qui aideront à comprendre le rôle que le droit peut et doit jouer dans la société canadienne.

La Commission utilise diverses formules pour consulter les juristes et les Canadiens en général. En plus de publier et de distribuer des rapports, la Commission utilise d'autres médias et tribunes, notamment en diffusant les résultats de ses études par des moyens électroniques, en parrainant des congrès et des colloques, en organisant des conférences de presse et des assemblées publiques.

Les résultats des recherches et des consultations de la Commission sont résumés dans des documents publics qui font connaître ses conclusions et ses propositions. Occasionnellement, celles-ci peuvent prendre la forme de recommandations présentées au Parlement.

## 3.2 Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes

### A. Tableau des principaux résultats

| **Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes :** | **Comme le démontrent :** |
|---|---|
| Des avis sur l'amélioration de la justice du droit. | • Des **recherches** pertinentes et opportunes sur des questions de droit et de justice.<br>• Une **tribune** publique au sujet du droit et de la façon dont il fonctionne au sein de la société canadienne.<br>• Des **recommandations** réfléchies relativement à l'amélioration, à la modernisation et à la réforme du droit. |

## B. Résultats escomptés et activités

La Commission a adopté un plan stratégique relativement à son programme de recherche qui s'étend sur les trois à cinq premières années. Le cadre directeur de ce programme de recherche pour la période de planification comprend quatre thèmes généraux : les rapports personnels, les rapports sociaux, les rapports économiques et les rapports de gouvernance.

Cette articulation thématique de la recherche autour de différents rapports reflète l'engagement de la Commission envers la recherche de nouveaux concepts juridiques et de nouvelles perspectives en matière de réforme du droit. Une démarche multidisciplinaire s'impose donc, car ces rapports ne font pas partie des catégories juridiques traditionnelles. Par ailleurs, en optant pour l'articulation thématique, la Commission indique combien elle tient à concevoir et à mener des recherches qui soient compréhensibles et accessibles pour les Canadiens et les Canadiennes.

En outre, un tel cadre directeur permet de souligner la suprématie des rapports et le rôle du droit dans la structure et la forme des relations entre les personnes dans la société moderne. Ce sont ces rapports mêmes, et non les règles de droit spécifiques, qui constituent le point de départ de la recherche. Les études porteront sur les rapports choisis non pas comme étant des reflets passifs des concepts juridiques, mais plutôt comme étant des institutions sociales dynamiques.

Dans chacun de ses grands thèmes, la Commission a produit des documents cadres qui reflètent les idées principales et les programmes de recherche qu'elle souhaite mener à bien. Un certain nombre de projets de recherche ont été lancés pour chacun des thèmes. La Commission commandera ensuite des études pour faire la synthèse des connaissances acquises grâce à chacun des thèmes, pour montrer les liens qui unissent ces projets entre eux et pour illustrer comment ces projets fournissent des renseignements pour les thèmes de recherche plus généraux choisis par la Commission.

La Commission continuera de produire une grande variété de documents de recherche, par exemple, des documents d'information générale sur la nature et la portée d'un sujet donné, des documents de travail présentant les constatations auxquelles en arrive la Commission et les choix qui s'offrent à elle en matière de consultation et de réactions, et des rapports qui expriment les opinions de la Commission sur un sujet étudié.

*Rapports personnels*

Le droit canadien repose sur un certain nombre d'hypothèses sur la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient avec leurs partenaires, parents, enfants et d'autres individus avec lesquels elles entretiennent une relation de nature personnelle. Comme bien souvent, ces hypothèses ne sont pas en accord avec la réalité, les politiques et processus juridiques qui en découlent sont devenus désuets, voire dommageables.

La Commission a entrepris une série d'études dont l'objet est d'analyser en profondeur les différents types de rapports de dépendance et d'interdépendance. Le but ultime est d'arriver à comprendre comment le droit perçoit et articule ces rapports de nature personnelle et comment il peut, à certains égards, pallier ou exacerber le déséquilibre des

pouvoirs à l'intérieur de tels rapports, déséquilibre qui peut mener à des abus, même à l'exploitation de l'une des parties par l'autre.

Au cours du premier trimestre de 2001-2002, la Commission terminera les projets de recherche qu'elle a entrepris sur le thème des rapports de nature personnelle entre adultes et rédigera un rapport qu'elle déposera au Parlement par la suite.

Au cours du deuxième trimestre, trois documents de recherche portant sur l'utilisation de la notion d'âge comme indice dans divers contextes seront terminés. Ces documents portent notamment sur l'effet des limites d'âge imposées dans diverses sphères d'activités, par exemple quant à la retraite obligatoire, à l'octroi du permis de conduire et au déboursé des rentes. Un document de travail livrant les fruits de ces travaux de recherche sera rédigé au cours du dernier trimestre de l'exercice.

*Rapports sociaux*

Les repères qui définissent l'identité des groupes sont en évolution constante à mesure que les individus cherchent à réaménager leurs rapports sociaux ou développent de nouveaux rapports sociaux entre eux. L'on perçoit notamment que la notion d'identité au sein d'un groupe devient de plus en plus hétérogène, vague et complexe surtout au cours des deux dernières décennies. Les individus se définissent de plus en plus comme faisant partie de plusieurs groupes à la fois, qui s'entrecroisent et qui sont parfois contradictoires. Ceci correspond à l'évolution des tendances sociales, politiques et culturelles à partir desquelles l'on définit l'appartenance d'un individu à un groupe donné.

Par ailleurs, les collectivités ne sont plus seulement les tributaires de la mise en œuvre des politiques et programmes gouvernementaux. De plus en plus, elles sont conviées à participer à l'élaboration et à l'administration des politiques qui les touchent. La Commission a entrepris un vaste projet de recherche portant sur l'analyse des rapports entre le droit et les diverses collectivités. Ce projet examinera notamment comment le droit soutient l'essor des collectivités dynamiques, aide à la reconstruction des collectivités fragilisées et inspire aux individus le désir d'édifier des collectivités reposant sur des principes d'équité et de justice. Au cours du deuxième trimestre de 2001-2002, la Commission publiera quatre documents de recherche analysant les questions conceptuelles au centre des rapports sociaux au sein des collectivités.

Trois documents de recherche sur le thème de l'ordre et de la sécurité au sein des collectivités seront publiés au cours du troisième trimestre de l'exercice. Le premier document abordera l'étude des besoins propres aux divers types de collectivités en ce qui a trait à l'ordre et à la sécurité, et dans quelle mesure l'évolution des rapports entre les services privés de sécurité et les services publics policiers répond aux besoins exprimés. Un document de discussion portant sur les résultats de cette étude sera publié au cours du dernier trimestre de l'exercice. Deux documents portant sur la participation des collectivités au processus judiciaire, qui seront publiés au cours du troisième trimestre, aborderont le rôle des jurys dans le cadre de l'application du concept de la justice réparatrice.

La Commission fournit également un soutien au Aboriginal Women's Action Network pour ses travaux de recherche portant sur la perception des initiatives de justice réparatrice et sur les effets de la justice réparatrice au sein des communautés autochtones. Un document de recherche à ce sujet sera publié au cours du premier trimestre de 2001-2002.

Une nouvelle initiative de recherche, le *Recherchiste en résidence virtuelle*, a été inaugurée au cours du second semestre de 2000-2001. À la suite d'un concours national, un chercheur sera choisi et sera « en résidence virtuelle » via l'Internet du mois de juin au mois de décembre. Un document de travail portant sur les rapports sociaux devrait être rédigé au cours de cette période. Cette initiative est entreprise en partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

La Commission participe également à une autre activité en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, soit le concours CRSH 2000. Une table ronde sera tenue au mois de mai cette année, alors que cinq documents de recherche seront présentés concernant le recours à la justice réparatrice dans des domaines autres que le droit pénal, notamment en droit de l'environnement, en droit commercial, en droit du travail, en droit de la faillite des consommateurs ainsi qu'en droit de la famille.

Depuis deux ans, la Commission participe aussi en partenariat avec d'autres organismes, à une initiative de recherche portant sur les *Perspectives juridiques*. Les autres partenaires participant à ce projet sont l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne droit et société (ACDS) et l'Association des doyens des facultés de droit du Canada. Six documents préliminaires seront présentés à la conférence de l'ACDS au mois de mai, la version finale des documents de recherche devant être livrée au mois d'août 2001. Cette année, la recherche se déroulera sous le thème « Les rapports sociaux : le recentrage de la division entre le public et le privé ».

*Rapports économiques*

Un bon nombre de rapports parmi les plus importants de nos jours sont des rapports à caractère économique, lesquels visent notamment la reconnaissance, l'attribution et la distribution des ressources. L'orientation de la Commission à cet égard vise à examiner comment on pourrait mieux articuler le droit de manière à accroître la force économique tout en sauvegardant les valeurs sociales fondamentales.

L'évolution des tendances dans le domaine du commerce, de la consommation, de l'éducation et du travail présente d'importants défis, en raison notamment de la dislocation que ces tendances occasionnent sur le plan de l'emploi, de la famille et des collectivités qui sont touchées. La Commission croit qu'en voyant les activités commerciales dans un cadre relationnel, on pourra à mieux cerner comment le droit peut apporter les réponses qui s'imposent devant les perturbations humaines et sociales occasionnées par l'économie en transition.

Au cours du troisième trimestre de 2001-2002, la Commission parrainera une table ronde sur le thème des rapports en milieu de travail en partenariat avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. Les discussions en table ronde devraient susciter la production de plusieurs documents de recherche préliminaires.

Un volet important des rapports économiques touche notamment au droit régissant les sûretés dans les secteurs assujettis aux lois fédérales. La Commission concentre ses efforts sur l'examen du régime de propriété intellectuelle et entend produire, au cours du premier trimestre de 2001-2002, un document de réflexion traitant notamment de l'effet sur le niveau des investissements de l'incertitude prévalant à l'heure actuelle au sein du régime juridique régissant les sûretés. Ce document ouvrira la voie à la tenue d'une table ronde ou d'un colloque à ce sujet au cours du deuxième trimestre de l'exercice. L'initiative se déroule dans le cadre de la stratégie en droit commercial élaborée par la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada.

*Rapports de gouvernance*

Le thème des rapports de gouvernance vise à cerner les divers mécanismes pouvant permettre d'améliorer la capacité des citoyens à participer concrètement aux divers processus existant au sein des institutions publiques. Les Canadiens et les Canadiennes tendent à délaisser leurs institutions publiques et manifestent un plus grand scepticisme quant à la pertinence de leurs interventions. Dans le cadre de ses recherches portant sur les types d'interventions juridiques qui seraient les plus pertinentes afin d'englober la notion de citoyenneté et celle de la capacité des citoyens dans le contexte d'une société libre et démocratique, la Commission étudie les mécanismes de prise de décision au sein des institutions, tant publiques que privées, et cherche à proposer des mécanismes de gouvernance efficaces dans un cadre de transparence et de responsabilisation.

Le thème du concours présenté cette année par la Commission du droit du Canada en partenariat avec le Conseil des sciences humaines du Canada, « La gouvernance mondiale », explore la tendance à la mondialisation du sens identitaire des Canadiens et des Canadiennes et cherche à savoir si les mécanismes de gouvernance dont ils disposent répondent adéquatement à leurs aspirations. Le choix des lauréats sera effectué au cours du premier trimestre de l'exercice et les documents de recherche qu'ils réaliseront devront être livrés au cours de l'année qui suit.

Au cours du deuxième trimestre de 2001-2002, la Commission publiera une série de documents de recherche qui aborderont des nouvelles perspectives dans le domaine législatif.

En partenariat avec l'Association of Iroquois and Allied Indians, la Commission sera l'hôte d'un colloque au cours du premier trimestre de l'exercice, lequel sera tenu sous le thème des rapports de nature fiduciaire. Les documents qui résulteront de ce colloque seront publiés au cours du troisième trimestre.

Un document de réflexion portant sur les institutions démocratiques sera rédigé d'ici la fin du deuxième trimestre de 2001-2002, et une table ronde aura lieu au cours du dernier trimestre afin de discuter des divers enjeux soulevés.

*Autres activités*

En plus des travaux réalisés sous les quatre principaux thèmes qui sous-tendent le plan stratégique de la Commission, celle-ci a commencé à étudier une question qui concerne ces quatre thèmes collectivement, qui les rassemble et qui poursuit le travail de recherche en s'inspirant des quatre projets.

Il s'agit d'une question fondamentale : « Qu'est-ce qu'un crime? ». L'objectif est de cerner les motifs pour lesquels certains comportements sont conceptualisés sous la notion de crime, et de vérifier les effets d'une telle vue de l'esprit sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance, en évaluant les diverses possibilités qui s'offrent aux pouvoirs publics afin de régir les comportements indésirables. La Commission entend aborder cette question en étudiant des cas d'espèce, et organisera une table ronde par la suite à ce sujet au cours du troisième trimestre de l'exercice.

En mars 2000, la Commission a déposé son rapport portant sur les sévices subis par des enfants placés en établissements au Canada, à la suite d'un renvoi par la ministre de la Justice à ce sujet. La Commission assurera le suivi de ce dossier en 2001-2002. L'un des projets entrepris à cet égard vise à établir les coûts économiques liés à ces sévices, et la version finale du rapport relativement à ce projet devrait être déposée au cours du deuxième trimestre. Un autre projet vise la proposition d'un cadre de formation à l'intention des intervenants auprès des victimes de tels sévices; la version finale des documents portant sur ce volet devrait également être présentée au cours du deuxième trimestre. Un autre projet, traitant cette fois de la dissémination et de la mise en œuvre des conclusions du rapport, visera à élaborer un manuel de ressources qui sera mis à la disposition des collectivités touchées afin de les aider à cheminer dans le processus de réparation et de guérison. Les résultats de ce projet sont attendus au cours du premier trimestre de l'exercice. Enfin, les préparatifs d'un événement prévu en avril 2001, ayant pour but de souligner le premier anniversaire du dépôt de cet important rapport, vont bon train.

Dans le cadre de sa mission visant à engager les Canadiens et les Canadiennes dans le renouveau du droit au Canada, la Commission lancera diverses activités et participera à d'autres en 2001-2002, notamment :

- la présidente de la Commission prononcera des allocutions à diverses conférences tant au Canada et aux États-Unis qu'en Europe au cours de l'année;
- divers événements seront organisés sous le thème de la justice réparatrice;
- la Commission continuera à créer des réseaux afin de rassembler des chercheurs de diverses disciplines;
- le site Web de la Commission continuera à servir d'outil incontournable permettant de disséminer de l'information au sujet de ses activités et à tenir des consultations sur divers enjeux.

# Section IV : Renseignements financiers

**Tableau 4.1 : Coût net du programme pour 2001-2002**

| (en milliers de dollars) | **Total** |
|---|---|
| **Dépenses prévues nettes** | **3 018,0** |
| *Plus : Services reçus sans frais :* | |
| Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | **65,6** |
| Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor | **57,0** |
| | **122,6** |
| **Coût net du Programme pour 2001-2002** | **3 140,6** |

## Section V : Autres renseignements

### Loi administrée par la Commission du droit du Canada

*Loi sur la Commission du droit du Canada* (L.C., 1996, ch. 9)

### Adresse

Commission du droit du Canada
Immeuble Trebla, 11e étage
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur : (613) 946-8988
Courrier électronique : info@cdc.gc.ca
Site Web : www.cdc.gc.ca